

El. 8° Z

BURNAT

BRIGADE  
DES MOEURS

15

(1599)

# DOSSIERS BRULANTS DE LA BRIGADE DES MOEURS



Presses



Pocket

DOSSIERS BRÛLANTS  
DE LA BRIGADE  
DES MŒURS

EL 8°2  
15  
(1599)

DU MÊME AUTEUR  
DANS CETTE COLLECTION

LA BRIGADE DES MŒURS

ANDRÉ BURNAT

39  
9/1

DOSSIERS BRÛLANTS  
DE LA BRIGADE  
DES MŒURS

PRESSES DE LA CITÉ

DL-20-06-1978-16741



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les *copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective*, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite* (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Presses de la Cité, 1973.

ISBN 2-266-00541-3

CARMEN, LA PORTUGAISE,  
NE VOULAIT PLUS  
ÊTRE EMPLOYÉE DE MAISON

**L**A « R 16 » noire de la Brigade des Mœurs de Grenoble était garée normalement contre le trottoir de la place des « Quatre sans Cul », à Chambéry, entre les numéros 67 et 71, de façon que ses occupants puissent surveiller les deux entrées de l'immeuble. A cette heure tardive, elle n'attirait aucunement l'attention des passants qui, s'ils s'étaient montrés un peu curieux, auraient cependant constaté que ses passagers et son conducteur étaient quatre hommes, vêtus de sombre, qu'elle était munie de deux antennes, dont l'une gainée de cuir noir — garniture distinctive qui permet de reconnaître les voitures de l'Administration des Domaines attribuées au ministère de l'Intérieur — et que, sous le tableau de bord, se trouvait fixé un radio-téléphone.

Dans cette voiture banalisée — ou presque — se trouvaient le commissaire Carbone, chef de cette brigade et son homologue de Chambéry, accompagnés de deux inspecteurs. Le policier grenoblois avait pris son collègue au passage au commissariat pour l'informer et le faire participer à l'opération qu'il entendait mener à bien sur son territoire.

— Un « clandé » ici, avait fait remarquer le « local », il n'y en a pas qu'un. Il y en a toujours eu. Mais tu connais

la politique-maison. Tant qu'il n'y a pas de bulles, on a pour consigne de laisser faire.

— Je veux bien, avait répondu Carbone, mais celui-ci est assez spécial. Il fait partie de la « chaîne » — la fameuse route du vice, dont les relais galants jalonnent les grands itinéraires. J'ai tenu à te prévenir pour que tu ne passes pas pour un imbécile après. Tu aurais eu l'air de quoi ?

— Je te remercie, mais ça ne t'apprendra pas grand-chose.

— On verra bien.

La veille, le 30 mai 1975, le commissaire Carbone avait vu arriver dans ses bureaux une péripatéticienne peu ordinaire. C'était une jeune Portugaise de vingt-deux ans, Carmen Maria Gonzalvès de Castro, brune, jolie, potelée, parlant bien le français, munie d'une carte de séjour et d'un permis de travail sur lequel figurait à la ligne profession : employée de maison. Ses hommes l'avaient surprise dans une voiture automobile, avenue Félix-Viallet, devant la caserne des sapeurs-pompiers, exactement sous la flamme tricolore qui orne tous les édifices publics. Elle s'y employait à rassurer le conducteur sur ses moyens d'expression virile.

Elle n'avait pas nié.

— Oui, je fais la « poute ». Ça rapporte plus que la cuisine ou les ménages à dix francs de l'heure. C'est pas défendu, on m'a dit. Monsieur « Paulo » m'a promis que je risquais rien, parce qu'en France c'est autorisé.

— Qui c'est, monsieur Paulo ?

— C'est mon ami, mais on peut rien contre lui. On habite pas ensemble. Il est pas fou. Lui il est à Fontaine, moi à Echirolles.

Monsieur Paulo ? Carbone ne connaissait que lui. Vingt-six ans, proxénète, dit « Petit Paul » ou les « Doigts coupés » à cause d'une blessure qui avait mutilé une de ses mains. Il montra à Carmen la photographie anthropométrique de Paul Resoli. Elle le reconnut immédiatement.

— Vous le connaissez ? Il est gentil. Il veut me marier.

« Pauvre gourde », pensa Carbone.

— Où est-il en ce moment ? Comment l'as-tu rencontré ?

— Dans la rue. Il m'a tout expliqué. Il avait besoin d'argent et il ne voulait pas que je reste dans ma chambre de bonne. Alors, il m'a emmené chez une amie à Chambéry, madame Stéphanie, une dame très gentille.

— Pour te prostituer ?

— Bien sûr, mais j'étais bien. Dommage que je n'y suis restée que trois jours.

— Raconte.

— J'avais une chambre pour moi toute seule. Les messieurs venaient boire le champagne et faire l'amour avec moi. Je payais cinquante francs par jour pour la pension, mais je gagnais beaucoup d'argent.

— Combien ?

— Quatre cents, cinq cents francs, ça dépendait des jours.

— Et où c'est, cette merveilleuse pension de famille ?

— 67, place des « Quatre sans Cul ».

Et, ce soir, les quatre policiers étaient en « planque » devant la maison de Stéphanie. Ils n'eurent pas longtemps à attendre. La porte s'ouvrit et un homme en sortit. Il avait l'air gêné et marqua un temps d'arrêt pour remonter le col de son imperméable avant de traverser la rue. Il n'avait fait que quelques mètres lorsqu'il sentit qu'on lui frappait sur l'épaule :

— Police. Vos papiers ? D'où venez-vous ?

— Du 67.

— Vous étiez chez des amis ?

— C'est-à-dire que, non, je connais des gens là-haut. Alors quand je viens à Chambéry, je viens leur dire un petit bonjour.

L'homme s'appelait Charles Paray. Il avait 26 ans. Il habitait Saint-Christophe-la-Grotte. C'était un employé de ferme des environs.

— Ça vous a coûté combien ?

— Ah? Vous savez. Eh! bien, cent francs pour madame Stéphanie et cent francs pour la « roteuse ».

— Vous êtes venu en voiture?

— Oui. Elle est là-bas.

— Faites voir.

Dans la « 2 CV », il y avait une machine électrique à traire les vaches.

— Vous n'avez pas osé la monter?

— Oh! non, c'est pour mon patron. Je suis venu en ville pour l'acheter. Comme on m'a fait un prix, je suis allé au bordel. Mais, vous n'allez pas le dire. Il me renverrait.

— Vous êtes prêt à témoigner que vous avez versé de l'argent à une femme avec laquelle vous n'avez pas fait l'amour?

— Oui, si mon patron ne sait rien.

— Bon, vous pouvez filer. On vous convoquera.

— Vous savez, je pourrais amener des copains avec moi. Ils vous diraient la même chose que moi, parce qu'ils viennent souvent place des « Quatre sans Cul ». Stéphanie, elle est connue dans toute la région.

— Qu'est-ce que je te disais? fit remarquer l'inspecteur chambérien à Carbone. Ici tout se sait. Il suffit de connaître les bonnes adresses. Car, dans la rue, tu ne trouveras jamais de filles qui tapinent. Tout se passe à l'intérieur.

— C'est justement ce qui m'intéresse.

Les portières de la « R 16 » claquèrent en même temps. Les trois Grenoblois en descendirent, suivis timidement par leur collègue. Carbone sonna à la porte. Une petite femme brune, trapue, courte sur pattes, le cheveu noir, lui ouvrit :

— Quatre? C'est beaucoup à la fois. Vous auriez dû prévenir. Madame Stéphanie va avoir du mal pour vous satisfaire.

Carbone n'écoutait déjà plus. Un de ses hommes s'était posté derrière la porte d'entrée. Lui-même montait l'escalier qui conduisait au premier étage. Il nota au passage

que toutes les fenêtres du hall étaient fermées et que le salon d'accueil semblait chaleureux, confortable et cossu. Son sens de l'observation lui permit de repérer l'issue de secours. Il l'indiqua à un autre inspecteur. Devant lui se trouvaient trois chambres. Il choisit celle de droite. Trois femmes et un homme y sablaient le champagne. Ils n'en étaient encore qu'aux libations, mais le nombre de bouteilles vides indiquait que le quatuor était sur le point de changer de registre.

L'homme était un industriel d'Aix-les-Bains. Ses compagnes étaient Catherine Berucci, dite « Stéphanie », 40 ans, une Méditerranéenne à l'accent chantant, la propriétaire de la « maison » depuis bientôt deux ans ; Juliette Marles, 20 ans et Christine Maréchal, dite « Margaret », 26 ans, arrivant en droite ligne de Nice.

— Vous voulez visiter ? ironisa Stéphanie. Vous auriez dû venir plus tôt. Christiane, apporte une bouteille pour ces messieurs.

« Christiane », c'était la petite boulotte de l'entrée, Solange Roulier, 40 ans, qui cumulait les fonctions de femme de confiance, apparitrice et femme de ménage.

— Passez devant, ordonna Carbone, vous allez me montrer les lieux.

Le policier se retrouva d'abord dans une cuisine dont le réfrigérateur et les placards regorgaient de bouteilles de champagne (il y en avait plusieurs centaines), de bières, de jus de fruits.

— Belle cave, constata Carbone. Vous les vendez combien ?

— Pas bien cher : cent francs la bouteille, cinquante la demie. C'est pour cela qu'on l'écoule facilement et qu'il nous en faut toujours beaucoup.

— Les chambres maintenant ?

— Eh bien tout à l'heure, nous étions dans le salon bleu, c'est celui où l'on consomme. A côté, il y a le salon rouge, où une chaîne stéréophonique diffuse de la musique douce sans interruption. C'est la chambre de nos pensionnaires. Plus loin c'est le salon jaune, la chambre

réservée à Madame. Personne d'autre n'a le droit d'y entrer.

— Et vous ? Où travaillez-vous ?

— J'ouvre la porte, je fais le ménage, je sers à boire, je fais les courses. Tout cela pour cent francs par jour, mais je suis nourrie.

— Qui habite ici ?

— Personne. Tout le monde couche en ville. Madame Stéphanie a un bel appartement à l'hôtel des Voyageurs à côté.

Carbone continua son inspection. Dans une armoire à linge, il trouva des serviettes de toilette tricolores, des vibro-masseurs, des préservatifs et une foule d'autres objets ou gadgets, destinés à stimuler les énergies défaillantes. Il cherchait surtout des agendas, un carnet de comptes, des documents. Dans un tiroir de secrétaire il découvrit l'acte de propriété. L'appartement avait été acheté le 27 juillet 1973 par Catherine Berucci à une certaine Violette Polzuki, une ancienne prostituée.

— Vous la connaissez ? demanda Carbone à « Christiane ».

— Un peu, vous savez. Il y a tellement longtemps que je suis ici que j'ai l'impression d'être toujours un peu propriétaire. J'avais acheté l'appartement en 1964 et je l'ai revendu en avril 1966 à une « collègue », Marie-Louise Ledentu. Mais, comme moi, elle ne s'est jamais prostituée ici.

Carbone retourna dans la cuisine. Dans une boîte à épices, il y avait vingt billets de cent francs.

— La recette de la journée, commenta « Christiane ».

— C'est tout ?

— Seulement le champagne. Le reste, c'est Madame qui l'encaisse.

« Stéphanie » avait, en effet, de l'argent sur elle : mille sept cents francs dans son sac à main et mille sept cent cinquante dans son soutien-gorge.

— Avant, je les mettais dans mon bas, mais avec les collants ce n'est pas pratique, dit-elle.

- Allez, on emballe tout le monde.
- Moi aussi ? demanda l'industriel.
- Vous, rentrez auprès de votre femme et de vos enfants. On vous a assez vu.

C'est à cet instant que la sonnette de la porte d'entrée se fit entendre. « Christiane » se précipita pour accueillir le nouvel arrivant, qu'elle embrassa sur les deux joues.

Ce n'était pas un client, c'était l'amant de cœur de la femme de ménage, qui n'eut aucune peine à prouver sa bonne foi. Il venait chercher sa petite amie comme chaque soir. Il s'appelait Julien Pascalon, avait 39 ans et était vendeur de voitures, à Chambéry. On le laissa repartir.

C'est alors que le timbre retentit à nouveau. Cette fois, ce fut « Stéphanie » qui se précipita pour ouvrir la porte. Elle la referma aussitôt sur deux hommes auxquels elle fit signe de s'esquiver. Mais le cerbère de l'entrée avait vu la scène. Il les rattrapa. Le premier était Germain Combet, 39 ans, restaurateur et tenancier d'un établissement qu'il avait modestement baptisé le « Germain Bar », rue des Archers, à Lyon, mais surtout l'ami de « Stéphanie ». Le second était Roland Dobourg, 25 ans, l'attaché commercial de « Pilotaz », la grande marque de vêtements de Chambéry. Ils venaient boire un verre avant d'aller se coucher. Pour Dobourg, c'était vrai, bien qu'il ait eu du mal à expliquer pourquoi lui, cadre dans une maison de confection, éprouvait le besoin d'accompagner un souteneur à Romans à deux cents kilomètres de Chambéry pour lui faire obtenir une remise sur un costume. D'autant plus qu'il s'était attardé à déjeuner avec deux prostituées. Il fut invité à s'éclipser, mais Combet fut emmené au commissariat avec « Stéphanie », « Christiane », Juliette et « Margaret ».

« Stéphanie » fut la première à être interrogée. Elle avait commencé comme petite vendeuse au rayon produits de beauté des Nouvelles Galeries de Pézenas. Une existence morne et sans avenir jusqu'au jour où elle décida d'utiliser pour elle-même les parfums qu'elle vendait. Après un long séjour en Espagne, elle revint en France, à

Paris, où on la vit longtemps arpenter le trottoir de la rue Saint-Lazare. Elle y fit la connaissance d'un monsieur très bien qui devint son amant et l'emmena pour un voyage de noces prolongé à Abidjan, où elle gagna suffisamment d'argent pour pouvoir s'acheter l'appartement de la place des « Quatre sans Cul ».

— Je suis la seule à travailler ici en permanence. Les autres tournent : elles restent un jour, deux, une semaine. A part une qui se plaisait bien et que j'ai gardée un mois, ma maison est celle de la pension à la carte. Vient qui veut.

« Il ne se passe pas vingt-quatre heures sans que je ne reçoive un coup de téléphone de femmes qui veulent venir me donner un coup de main. Parce que c'est discret, intime, que je ne prends pas cher : cinquante francs pour la nourriture. Je leur ristourne même un peu d'argent sur les bouteilles de champagne qu'elles font boire.

« En général, j'ai deux filles pas plus, sauf pour les week-ends où je renforce un peu les effectifs.

— Combien de filles sont passées chez vous ?

— C'est gênant de vous répondre. Vingt, trente, je ne sais plus exactement. Il n'y avait pas que des professionnelles. J'ai eu beaucoup de femmes mariées qui avaient des fins de mois difficiles et venaient se faire un peu d'argent de poche.

« Certaines ne se montraient qu'une fois, d'autres sont revenues souvent.

— Et, Combet, que vient-il faire dans tout cela ?

— C'est mon ami. Je l'ai rencontré dans une boîte de Lyon, il y a quelque temps. Depuis nous nous aimons et nous allons nous marier, car j'ai l'intention de me retirer. J'en ai assez de cette vie-là.

— Quels étaient vos tarifs ?

— Cent francs la passe. Cent francs la bouteille.

— Et les filles ?

— Pareil, mais elles gardaient tout.

— Qui vous envoyait les filles ?

— Des copains ou des copines. Vous savez ce genre

d'adresses est vite connu et on se les transmet de bouche à oreille.

— Et les clients ?

— Germain m'aidait beaucoup. Il était souvent au bar de l'Horloge. Il me servait de rabatteur.

Combet confirma. Il se défendit d'être un proxénète mais reconnut qu'il vivait un peu aux crochets de « Stéphanie », qui lui avait offert une voiture et l'avait installé confortablement dans ses meubles, un cadre luxueux, aux murs garnis de tableaux de maîtres.

Juliette et « Margaret », elles, étaient écœurées. Il y avait de quoi. Toutes deux étaient des prostituées d'habitude. Elles s'étaient connues à Paris, où la brune et frisée Juliette s'était fait davantage un surnom (on l'appelait Valentine à cause de ses bouclettes) que de l'argent, au contraire de Margaret, qui était déjà propriétaire d'un salon de coiffure offert par sa grand-mère et avait réussi à économiser suffisamment pour pouvoir s'acheter le bar du « Commerce » à Fréjus. La nouvelle gérante fit venir son amie, comme serveuse-montante. Elle-même la rejoignait souvent à l'étage. Leur pécule s'enfla mais les recettes du bar baissèrent à tel point qu'il fut déclaré en faillite.

Les deux jeunes femmes n'avaient plus qu'une solution : refaire le trottoir. C'est alors que « Margaret » se souvint de la maison accueillante de Chambéry. Sa décision fut vite prise. Le 29 mai elle prenait le train de nuit à Toulon, avec son inséparable amie. Le lendemain à 6 h 45, elle sonnait à la porte du 67 place des « Quatre sans Cul ». Il n'y avait que « Christiane », la femme de ménage, qui ne posa pas de questions.

— Installez-vous, voici vos chambres (c'étaient la bleue et la rouge), défaites vos valises. Je vais vous faire un peu de café et vous reposerez un peu pour être en forme ce soir.

— Comment ça marche ici ?

— Vous verrez avec « Stéphanie », lorsqu'elle rentrera.

Juliette et « Margaret » étaient des bonnes gagneuses.

Elles avaient déjà reçu huit messieurs et fait consommer autant de bouteilles avant le retour de la maîtresse de maison. « Christiane » avait encaissé les boissons, les deux femmes l'argent de leurs prestations : huit cents francs.

— Ici, on fait moitié-moitié, plus la pension, annonça « Stéphanie ».

Le marché avait été conclu. Il arrangeait les deux parties, car l'appartement manquait de pensionnaires.

— Vous resterez le temps que vous voudrez.

Le lendemain, le 31 mai, elles commençaient à faire leurs preuves, à la satisfaction de leur nouvelle patronne, lorsque les policiers arrivèrent.

— C'est bien notre veine, lâchèrent-elles dans un soupir.

Elles ne devaient pas être inquiétées. Seules comparurent Catherine Berucci et Solange Boulier, la première pour proxénétisme, la seconde pour complicité. Elles étaient prévenues libres, alors que Paul Regoli et Germain Combet étaient encore détenus pour le même chef d'inculpation.

A Grenoble, le 3 novembre, devant le Tribunal de Grande Instance, le procès fit sensation. « Petit Paul », cheveux longs, sourcils fournis, le masque dur accentué par un chandail à col roulé noir, les épaules en bouteille d'eau minérale, se faisait tout petit sur son banc. A ses côtés, Germain Combet, le front dégarni, avait fait un peu de toilette : cravate noire, chemise blanche, complet noir bien coupé, mais l'œil était désespérément triste derrière les grosses lunettes d'écaille. Ils regardèrent à peine leurs co-inceulpées, lorsqu'elles vinrent s'asseoir dans le box. Pourtant, elles avaient déchaîné les rires du public. Catherine-« Stéphanie » sortait du salon de coiffure. Ses cheveux blés d'or contrastaient étrangement avec ses sourcils noirs, mais s'accordaient très bien avec son ample manteau prune, assorti à la couleur de ses bottes en chevreau. Solange-« Christiane » était plus modestement vêtue d'un ensemble bleu marine, qui l'enveloppait comme l'emballage d'une bonbonnière.

Regoli le prit de haut.

— Cette Carmen est une satanée menteuse, assura-t-il. Je ne lui ai jamais promis le mariage. Elle ne m'a jamais donné d'argent. Elle voulait simplement sortir avec moi, parce qu'elle avait remarqué que j'étais généreux avec mes amis. Comme j'ai refusé, elle m'a menacé : « Je t'aurai. » J'aurais dû me méfier.

Combet, lui, joua également les innocents.

— Je ne vivais pas aux dépens de Catherine. Je travaille avec maman qui tient un restaurant à Villeurbanne. Oui, je venais passer mes week-ends à Chambéry chez madame Berucci. Mais en tout bien, tout honneur. C'était mon amie, après tout.

— Nous le savions. La police a retrouvé chez cette dame des vêtements et des objets qui tendraient à démontrer que vous fréquentiez assidûment cette maison, remarqua le président.

Interrogée à son tour, Catherine Berucci joua franc-jeu. Oui, elle avait reçu Regoli et sa petite protégée... pour des week-ends chargés. Oui, elle réclamait un prix de pension de cinquante francs. Oui, elle prenait cinquante pour cent du montant des recettes.

— Vous avez gagné beaucoup d'argent en peu de temps, mais cela ne regarde pas la Justice. Je crois savoir qu'on vous demandera prochainement des comptes à ce sujet, déclara le président. Votre appartement renfermait une petite fortune en tableaux. Votre compte en banque était confortable et vous aviez au Crédit Agricole un coffre, qui contenait des valeurs, des devises, des louis d'or et des bijoux.

Catherine baissait la tête. Solange Roulier aussi, lorsqu'elle se leva.

— Je n'étais que la femme de ménage. Je gagnais juste de quoi vivre.

— Trois mille francs par mois plus les pourboires des clients contents à Chambéry, ce n'est pas si mal. C'est le traitement d'un commissaire de police débutant. Mais lui il a au moins une licence. Vous, c'est la licence tout court.

Car, il ne faut pas oublier que vous êtes une ancienne prostituée et que vous avez été propriétaire de cet appartement qui était déjà une maison de rendez-vous de votre temps, conclut le président.

Regoli devait être condamné à quatre ans de prison ferme, Combet à neuf mois avec sursis et 5 000 francs d'amende, Catherine Berucci à un an avec sursis et 15 000 francs d'amende, sans compter la fermeture administrative de son appartement pendant douze mois, Solange Roulier à trois mois avec sursis.

Dans la salle, il y avait des observateurs de la police et parmi eux le chef de l'Office de Répression du Trafic Illicite des Êtres Humains (traduisez : traite des Blanches). Il connaissait bien Regoli, lui aussi, et le soupçonnait d'être un proxénète d'envergure. Il aurait voulu que les juges lui donnent l'autorisation de l'interroger. Il n'obtint pas satisfaction. Mieux, le commissaire Carbone fit l'objet d'une promotion. En réalité, on le muta, ce qui lui fit dire :

— J'ai l'impression d'avoir foutu le bordel à Chambéry, comme j'ai failli le faire à Grenoble en faisant fermer des maisons. La procédure est toujours sous le coude au Parquet. Il n'y a eu aucune poursuite.

Le comble enfin ! Regoli a bénéficié dernièrement d'une permission de détente. Il en a profité pour ne pas revenir à la maison d'arrêt qui lui avait ouvert ses portes, après quelques mois seulement de détention.

JEANNE POISSON  
DOMPTAIT SES AMANTS D'UN JOUR

« VOL par effraction, 53, rue Davso. Plainte de madame Jeanne Poisson, 26 ans, locataire, sans profession. Recueillir déposition plaignante, décrire état des lieux, constater dégâts matériels et établir montant préjudice subi. Appel P.S./phonie, 23.7.1975. Car 2212. Brigadier Ravel. 21 h 35. »

La « pelure », le triple au moins du rapport, dont l'original avait été déposé comme chaque matin sur le bureau du chef de la Sûreté Urbaine, se trouvait sur celui de l'inspecteur Mathieu, responsable du deuxième district de la section criminelle de Marseille. C'était un vendredi matin, une « veille de cabanon » et le policier maudissait celui qui lui avait fait ce cadeau de fin de semaine.

— Poisson, Poisson, se répétait-il. C'est un nom qui me dit quelque chose. Je crois bien que c'est une pute.

Pour en avoir le cœur net, il descendit un étage et alla voir un de ses collègues des « Mœurs ».

— Jeanne Poisson ? Tu connais ? Tu n'aurais pas une fiche sur elle ?

— Tu parles ! C'est une fille qui tapine au « Majestic », rue Haxo. Qu'est-ce qu'elle a fait ?

— Elle s'est fait repasser.

— Par qui ? Par un client ? Ça m'étonnerait, parce que c'est une coriace.

— Vol avec effraction, chez elle, rue Davso.

— Mais ce n'est pas son domicile. Elle habite près du Prado.

— Je me demande ce qu'on a bien pu lui voler.

Une demi-heure plus tard, l'inspecteur Mathieu était à pied d'œuvre. La porte du troisième étage présentait des traces de pied de biche. Le chambranle ne tenait plus que par le pêne du verrou. Mais il n'y avait personne dans

l'appartement. Le policier eut beau sonner. Madame Poisson devait être absente, car elle ne répondait pas à ses appels. Ce fut la voisine de palier, qui vint lui dire :

— Vous venez trop tôt. Ces dames ne viennent jamais avant trois ou quatre heures de l'après-midi.

— Mais pourtant, insista Mathieu, la plaque « école de sténo-dactylographie », j'aurais cru que les élèves venaient de bonne heure.

— Une école ça ? Oh ! pour ce qui est des touches et de la frappe, elles s'y connaissent, mais ça m'étonnerait que quelqu'un en sorte avec un diplôme !

— Qu'est-ce que vous voulez dire par là, demanda l'inspecteur. C'est une école-bidon ?

— Renseignez-vous, c'est votre métier. Tout ce que je peux vous dire c'est que la « Poisson » habite pas ici. Vous avez plus de chance de la trouver rue Haxo.

Mathieu ne la chercha pas. Il l'attendit. Elle vint vers trois heures. C'était une jolie blonde, aux traits réguliers, élégamment vêtue, très parfumée. Elle souriait, lorsque l'inspecteur lui montra sa plaque.

— Entrez. Vous allez voir par vous-même. Les voleurs ont profité de ce que j'étais partie en week-end pour tout prendre. Ils ont fouillé partout.

— Que vous a-t-on volé ?

— Tout l'argent que j'avais ici. Mes bijoux. Des tableaux, des statuettes. Tout ce qui avait un peu de valeur.

Effectivement, les consoles et les secrétaires avaient été fracturés, les tiroirs des tables de nuit avaient été jetés à terre, les armoires étaient béantes et en désordre. Ce qui surprit Mathieu, ce furent des objets un peu hétéroclites pour ce décor assez luxueux : deux martinets, un fouet, une paire de menottes, des chaînes, des cordes, des vibromasseurs et des instruments qu'on ne se serait pas attendu à trouver là.

Le policier nota mais ne parut pas surpris. Il enregistra la plainte et s'en alla, mais, rentré à l'« Evêché », il retourna immédiatement aux « Mœurs ».

— J'ai du travail pour vous, dit-il à son collègue de permanence. Je crois bien que j'ai trouvé une boîte à partouzes rue Davso.

— Tu crois ou tu es sûr ?

— Ecoute, voilà ce que j'ai vu. Et Mathieu expliqua sa découverte, alors qu'il recherchait seulement des traces d'effraction.

— Vous m'avez dit tout à l'heure que vous la connaissiez, qu'elle tapinait au « Majestic ». Moi, j'ai l'impression qu'elle s'est mise dans ses meubles.

— Merci du tuyau.

Le soir même, les « Mœurs » se mettaient en planque rue Davso et rue Haxo.

Le « Majestic », ils le connaissaient. C'était un de ces bars accueillants de Marseille, où les prostituées avaient le droit de séjourner des après-midi et des soirées entières, à condition de faire consommer le client, qu'elles emmenaient ensuite faire un tour dans un hôtel du quartier.

Il y avait trente ans, depuis la Libération, qu'il en était ainsi et, en 1975, l'amateur était plus sûr de trouver une prostituée à l'intérieur qu'à l'extérieur, parce que les opérations « coup de poing » étaient quotidiennes autour de l'Opéra.

On racontait beaucoup de choses sur son tenancier, Pierre Garçon, dont on disait qu'il n'était pas tendre, parce qu'il imposait des horaires et des servitudes désapprouvés par toute la profession à ses... hôtesse. On assurait notamment qu'il les mettait à l'amende, comme un vulgaire proxénète. D'abord, elles devaient faire boire le client et se faire offrir un verre. Si celui-ci était trop pressé et ne voulait pas perdre de temps à consommer, l'hôtesse, dès son retour, était obligée de régler à Garçon le montant des deux verres. Elle devait également lui verser cinquante francs, pour une absence n'excédant pas une heure, cent francs pour tout dépassement et le double si elle ne faisait pas acte de présence de la journée. Car, en bon comptable Garçon estimait qu'une sortie d'une heure rapportait aux moins deux cents francs à chacune de ses

demi-pensionnaires, les autres quatre cents ou mille, tarif de la nuit marseillaise.

Mais toutes ces histoires, colportées à proximité du Vieux Port et de ses rues chaudes ne reposaient sur aucun fondement, car aucune des prostituées ne s'était jamais plainte. De plus, on savait à l'« Evêché » que Garçon était au mieux avec un commissaire divisionnaire qui était non seulement son meilleur client mais aussi son locataire.

Les quelque dix filles qui avaient leur tabouret au « Majestic » allaient et venaient. Elles sortaient beaucoup mais revenaient presque aussitôt. A part quelques-unes qui traversaient la place de la Bourse et se rendaient rue Davso. Parmi elles, il y avait toujours Jeanne Poisson !

Il y avait donc un lien entre le bar et l'appartement. Peut-être ce dernier n'était-il que le point de rendez-vous des prostituées et de certains de leurs clients qui préféraient l'anonymat et la discrétion de cet immeuble d'apparence bourgeoise à la promiscuité d'un hôtel de passes. De toute façon, les « Mœurs » voulaient en avoir le cœur net.

Ils constatèrent, d'abord, qu'aucune des prostituées du « Majestic » ne venait rue Davso avant le début de l'après-midi et que Jeanne Poisson était toujours la première arrivée. Dès qu'elle était là, une animation inhabituelle s'emparait de la rue. Des voitures s'arrêtaient. Des messieurs en descendaient et s'engouffraient par la petite porte, jetant un regard inquiet à gauche et à droite, avant de s'engager dans l'escalier en colimaçon. Quelques minutes plus tard, survenaient les premières jeunes femmes. Les rencontres duraient entre une heure et deux heures, rarement plus. Elles avaient surtout lieu l'après-midi.

— Identifiez tout le monde, demanda le patron des « Mœurs » à ses policiers, mais discrètement. Je veux savoir qui sont ces filles et qui sont leurs clients. Pour établir le flagrant délit, il faut être sûrs de nous. Notez toutes les sorties du « Majestic », toutes les entrées rue Davso. Cela nous prendra le temps qu'il faudra. Nous ne sommes pas pressés.

A partir de ce soir-là, des camionnettes banalisées, jamais les mêmes, stationnèrent dans les rues. A l'intérieur, se trouvaient des photographes de l'Identité Judiciaire, munis de « Canon Dial », l'appareil de prédilection des Renseignements Généraux en raison de son faible encombrement et de son rapide débit : 72 vues en deux minutes.

« Mitraillez », avait dit le patron. Il fut servi. Une semaine plus tard, son large bureau était recouvert de planches-contacts 12 × 18. Il y avait là près d'un millier de photos, autant de documents qu'il fallait examiner à la loupe.

— Nom de Dieu, cria-t-il dès la première série, ce n'est pas possible ! Il venait de reconnaître un gros industriel de la ville. Son étonnement allait être encore plus grand lorsqu'il identifia successivement, un avocat, un médecin, un pharmacien, et une foule d'autres personnalités.

Les filles, à part quelques-unes, ne lui disaient rien.

— Vous allez me les emballer les unes après les autres. Je veux savoir quelle relation il existe entre Garçon et Poisson. Faites-les parler. Si elles refusent, allez-y du R 34, chaque fois que vous les verrez dans la rue.

« Coxez-les pour racolage, mais ne parlez sous aucun prétexte de la rue Davso, tant qu'elles ne vous sembleront pas disposées à le faire. Je veux sauter tout le monde à la fois. »

Il fallut des semaines aux policiers des « Mœurs » pour décourager... une prostituée, Jeannine C..., 24 ans, qui au bout de quelques heures de vérification, lâcha le morceau.

— Comme s'il n'y avait pas assez de Garçon pour nous arnaquer, dit-elle, vous aussi vous vous y mettez. Qu'est-ce qu'il va nous rester ?

— Qu'est-ce que c'est que cette arnaque ?

— Comme si vous ne le saviez pas, ça fait des années que ça dure.

— Comment ça ? Raconte, ça nous intéresse.

Jeannine bavarda. Depuis trois ans qu'elle se livrait à la prostitution, par le biais du « Majestic », elle versait un minimum de 500 francs par jour à Garçon.

— Vous pouvez vérifier, proposa-t-elle. Vous n'avez

qu'à venir chez moi. J'ai gardé tous les talons de chèques que je lui ai versés. L'autre jour, je me suis livrée à un rapide calcul : cela fait plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'année dernière.

— Et la rue Davso ?

— Ça c'est une idée de Jeanne. Elle en avait assez d'être grugée par Garçon, qui nous obligeait à payer les verres qu'on ne prenait pas et nous taxait au gré de sa fantaisie. Alors, elle a décidé de monter sa propre maison. Comme elle avait remarqué que certains de nos clients avaient des goûts bizarres, elle s'est arrangée pour se les annexer.

— Grâce à son ami, qui est conseiller fiscal, elle a loué et aménagé l'appartement du 53. Elle nous a demandé si nous étions intéressées, en nous faisant valoir que nous pouvions continuer à aller au « Majestic » à condition de répondre à ses appels, le déplacement rue Davso compensant largement les commissions à verser à Pierre.

— Nous touchions environ de quatre cents à mille francs par séance, plus lorsque nous partions en week-end ou en croisière.

Les policiers écoutaient, stupéfaits, les déclarations de la jeune femme.

— Ici, à Marseille, il suffisait de satisfaire les caprices de ceux qui aimaient être dominés. Ceux qui préféraient le caoutchouc, les liens, les coups. Ceux qui tenaient à être humiliés et à être considérés comme des animaux, à être tenus en laisse, à laper le champagne comme des chiens dans des écuelles.

— Qui vous payait ? Jeanne Poisson ou vos clients ?

— Jeanne. C'est elle qui s'occupait de tout... Lorsqu'elle nous emmenait en week-end, pour partouzer dans l'arrière-pays ou des villas de la Côte, c'est elle qui nous payait au retour. Pareil pour les croisières. Mais ce n'est pas elle qui les organisait, c'était son ami. En général, nous devions amadouer un pigeon sur le point de traiter un marché avec un homme d'affaires français. Cela se

**BRIGADE  
DES MOEURS**

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02598384 3

# **DOSSIERS BRULANTS DE LA BRIGADE DES MOEURS**

Marthe Richard n'a rien résolu... Si les maisons de tolérance ont disparu, si les hôtels de passe ferment les uns après les autres, l'homme à la recherche de l'âme-sœur contre espèces sonnantes peut toujours se procurer l'adresse d'un « clandé », d'un bar accueillant ou d'un restaurant dont les spécialités les plus épicées ne figurent jamais au menu. Quant aux grandes nouveautés : les salons de massage très spéciaux ou les théâtres porno, nul besoin de longues recherches pour en connaître l'adresse : il suffit pour cela de se reporter à son hebdomadaire de spectacles préféré.

L'auteur de cet ouvrage n'a eu que l'embarras du choix pour sélectionner dans les classeurs des inspecteurs de la Brigade des Mœurs ces Dossiers brûlants.

ISBN 2-266-00541-3

VOLUME DOUBLE

ATELIER SALVI/KLEINBERG PHOTO SEPIA/GRELIER

V - 78

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

